



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1204
22 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 18 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA TUNISIE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois d'octobre 1994, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre que le Groupe m'a chargé de vous transmettre au sujet de la situation en Somalie et de l'importance qu'il y a de maintenir les forces des Nations Unies dans ce pays afin d'éviter que la situation sur le plan de la sécurité ne s'y détériore de nouveau et de faciliter la réconciliation entre les différentes factions somalies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Slaheddine ABDELLAH

ANNEXE

Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Groupe des États arabes à l'Organisation des
Nations Unies

Monsieur le Président,

Se référant à la résolution sur la situation en Somalie que le Conseil de la Ligue des États arabes a adoptée à sa 102e session ordinaire, le Groupe des États arabes, après avoir longuement et attentivement examiné la situation dans ce pays, estime devoir vous faire part de ses préoccupations touchant cette question :

1. En prenant cette initiative, le Groupe des États arabes tient à exprimer à la communauté internationale sa profonde gratitude pour le dévouement, la générosité et la patience dont elle a fait preuve en se penchant sur la crise en Somalie, prévenant ainsi une tragédie humaine de grande ampleur.

2. Le Groupe des États arabes considère que, malgré la lenteur observée dans la marche vers la réconciliation nationale et la recherche d'une solution politique, des progrès non négligeables ont été accomplis en ce sens que les combats entre factions se sont faits plus rares et que les dirigeants de celles-ci sont de plus en plus enclins à négocier. Étant donné cette évolution favorable, quoique lente, et le fait qu'un retrait total soudain des forces des Nations Unies de la Somalie risquerait de créer un vide, qui pourrait déboucher sur une nouvelle flambée du conflit dans le pays, le Groupe des États arabes recommande vivement d'agir en se guidant sur les principes ci-après :

- La mission assignée aux forces des Nations Unies en Somalie, qui consiste à créer un climat stable propice aux activités humanitaires et à un règlement politique convenable, doit se poursuivre;
- Tout retrait des forces des Nations Unies en Somalie doit s'opérer progressivement, par étapes, de manière à permettre aux dirigeants somalis d'aplanir leurs divergences de vues et de se doter d'un pouvoir central;
- Le Conseil de sécurité doit dépêcher, le plus rapidement possible en Somalie, une mission politique qui serait chargée d'informer le peuple somali du point de vue du Conseil touchant l'avenir des forces des Nations Unies dans ce pays et leur faire comprendre la nécessité d'accélérer le processus de réconciliation. En outre, cette mission doit être envoyée avant que le Conseil de sécurité ne se prononce de nouveau sur l'avenir des forces de maintien de la paix en Somalie;
- Parallèlement à la réduction progressive des forces des Nations Unies en Somalie, il faudrait employer les fonds disponibles pour améliorer la situation économique et sociale du pays, en entreprendre la reconstruction, poursuivre le processus de réconciliation et trouver une solution politique au conflit;

/...

- Les dirigeants somalis doivent tenir sans retard une conférence de réconciliation élargie, pour marquer un tournant dans le processus de réconciliation;
- L'Organisation des Nations Unies doit redoubler d'efforts en vue d'encourager la réconciliation nationale et de parvenir à une solution politique en Somalie. À cette fin, elle doit coordonner ses efforts avec ceux du mécanisme central de règlement des différends de l'Organisation de l'unité africaine, des États voisins et de la Ligue des États arabes.

3. Le Groupe des États arabes est fermement convaincu qu'il faut, à ce stade, maintenir la présence des Nations Unies en Somalie en vue de garantir l'avenir de ce pays. La tragédie du Rwanda, consécutive à la réduction soudaine des forces internationales dans ce pays, devrait suffire de leçon à la communauté internationale. Il faudrait donc déployer de nouveaux efforts pour prévenir toute escalade de la tension en Somalie.

4. Le Groupe des États arabes demande instamment au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la mission des forces internationales en Somalie, dans un premier temps, jusqu'à la fin de mars 1995 et engage toute la communauté internationale à aider à la réconciliation durant cette période. Il tient à souligner la nécessité pour les dirigeants somalis de coopérer avec la communauté internationale en vue de trouver une solution à la crise en Somalie et de n'épargner aucun effort pour parvenir à un règlement politique acceptable dans les meilleurs délais.

5. Le Groupe des États arabes réitère sa volonté de faire tout ce qui est en son pouvoir, dans un esprit de coopération et dans le cadre d'une action commune coordonnée, pour aider l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'elle déploie dans ce sens. Il est essentiel, en l'état actuel de la situation, de s'employer à prévenir le chaos et à aider à créer une société civile. Prévenir la violence et le chaos et constituer un gouvernement national est une responsabilité qui incombe au premier chef aux Somalis. Il est du devoir de la communauté internationale de les aider à atteindre ces objectifs.
